



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES ARBITRES

Procès-Verbal n°17

SAISON 2024-2025

Réunion du :	Lundi 12 mai 2025 à 17h45
Président :	M. Guillaume JANIN
Secrétaire de séance :	M. Ludovic CONSTANS
Présents :	MM Thierry WILLIG – Patrick LE TEXIER- FAUTRAD Patrick - Cyrille MASSOLO - PEZZOLI Georges - CONSTANS Ludovic - ALEXANDRE Michel – RAVET Christophe – ABBOUR Mustapha – COTY Bernard – MOMBOISSE Michel – CAUDMONT José Par Visioconférence : Noel LANDON – CHARRETTE Bruno – COURET Christophe Membres excusés : MM Yann BODENES - ROUSSILLON Hervé - Fabien BONARDI (représentant du Comité Directeur) - Christophe JOLY

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions de la Commission Départementale des Arbitres peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

L'appel est adressé à la Commission Départementale d'Appel Disciplinaire et Règlementaire par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités, entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (47 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond

Ordre du jour :

- 1/ Informations diverses du Président.
- 2/ Audience d'officiels.
- 3/ Organisation de l'Assemblée Générale de fin de saison.
- 4 / Désignations Arbitres Finales Coupe du Var Féminines.
- 5/ Nomination du nouveau Pôle Désignations pour la saison 2025/2026.
- 6/ Sujets divers.

1- Informations diverses du Président :

En introduction de la réunion le Président informe la CDA avoir reçu la candidature de plusieurs personnes pour intégrer la commission la saison prochaine, il nous informe que ce dernier les a contactés individuellement pour échanger sur leurs motivations avant de prendre une décision qui sera soumise à une délibération lors de la prochaine réunion.

Le Président rappelle la commission de la tenue du Symposium des Présidents de CDA qui se tiendra du 16 au 17 mai prochain à Clairefontaine auquel Ludovic CONSTANS le représentera compte tenu de ses obligations arbitrales.

Le Président évoque les résultats de la Fédération soulignant la réussite et la nomination de M. CRESTANI Maxime au titre de JAF et M. TAULIER Florian au titre de Fédéral 4 pour la saison prochaine et leur présente à tous deux les plus sincères félicitations au nom de l'ensemble des arbitres varois pour leur représentation au niveau fédéral.

Il souligne également que M. TAULIER Florian est désigné en qualité de quatrième arbitre pour la prochaine finale de la Coupe Gambardella du 24/05/2025.

2- Audience des officiels

- Un officiel est convoqué pour expliquer son attitude et comportement après une rencontre à l'égard d'un observateur, l'occasion d'apporter des éclairages et répondre aux questions des membres.
- Un officiel est convoqué pour justifier un refus de désignation, il est absent à l'heure de la convocation.
- Un officiel est convoqué pour expliquer son retard et sa tenue vestimentaire non-réglementaire, ce dernier ne s'est pas présenté à la convocation suite à un empêchement justifié.

À la suite de ces auditions, après délibérations et votes :

- Un arbitre est pénalisé de quatre points avec sursis et 120€ d'amende.
- Un arbitre est pénalisé de deux points et 60€ d'amende.
- Un arbitre est pénalisé de deux points et 60€ d'amende.

3- Organisation de l'Assemblée Générale de fin de saison.

Le Président rappelle que l'assemblée générale de fin de saison se tiendra **le vendredi 23 mai 2025 à partir de 18h30 au sein de l'amphithéâtre de l'UFR STAPS de la Garde** et que la présence de chacun est indispensable au bon déroulé de cette manifestation.

Le Président demande deux personnes pour se charger de l'émargement et demande à tous les membres disponibles de se présenter à la Faculté à 18h pour préparer l'accueil des arbitres attendus nombreux pour cette occasion.

4- Nomination des arbitres pour les Finales de Coupe du Var et modalités

En concertation avec le responsable des observations, le responsable des désignations jeunes et le Vice-Président en charge des désignations séniors, le Président propose la composition des trios suivants pour les finales de Coupe du Var Féminines qui se tiendront sur le week-end du 31/05 et 01/06 prochain à Ramatuelle et à une date ultérieure pour les séniors :

- **Séniors à 8** :
AC : M. CONSTANS / AA : MM. DAROUAZI et BELLEAU.
- **U15 à 11** :
AC : M. SAFIA / AA : M. LUCAS et Melle ESTEBAN.

Après une demande de financement formulée auprès du Comité Directeur qui n'a pu aboutir, la commission décide d'affecter les amendes recueillies auprès des arbitres sanctionnés cette saison pour permettre à l'ensemble des officiels présents sur ces rencontres de percevoir une indemnité forfaitaire de 50€ par rencontre pour les arbitres quelle que soit leur fonction dans la rencontre et 40€ pour les délégués affectés pour assurer la bonne marche de ces dernières.

5- Nomination du nouveau Pôle désignations saison 2025/2026.

Après l'arrêt regrettable d'activité de M. WILLIG Thierry au poste de responsable des désignations, la commission nomme M. LANDON Noël avec en soutien M. ROUSSILLON Hervé pour prendre la charge des désignations séniors aux côtés de M. CAUDMONT José en charge des désignations jeunes pour la saison prochaine.

6- Sujets divers.

Le Président rappelle que se tiendra au District du Var les examens théoriques des arbitres de Ligue appartenant à notre District le vendredi 16 mai prochain à 19h, il demande à des membres de la commission de bien vouloir le représenter et assurer l'accueil de MM. BOUREAU et CASCALES, représentant la LMF, en son absence pour répondre à ses obligations arbitrales.

- MM RAVET et LETEXIER assureront cette mission afin de permettre aux arbitres varois de répondre à leurs obligations réglementaires sur leur territoire.

La séance est levée à 20h.

Prochaine réunion plénière se tiendra sur convocation.

Le Président : Guillaume JANIN

Le secrétaire de séance : Ludovic CONSTANS